

RCS : AUXERRE
Code greffe : 8901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00270
Numéro SIREN : 451 096 358
Nom ou dénomination : A.F.G.

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2021 sous le numéro de dépôt 1710

MAP EXPERTISE - CONSEIL
21 rue du couchant
39000 LONS LE SAUNIER

A.F.G.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 114 400 €
Lotissement la grande corvée – 89200 AVALLON
RCS Auxerre n°451.096.358

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société A.F.G.,
Société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.**

Ce rapport contient 3 pages



Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 29 juin 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I - Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

1.1 Capital social :

Le capital social de votre société est fixé à la somme de 114 400 euros. Il est divisé en 1 144 parts de 100 euros chacune réparti de la façon suivante :

- Monsieur Jacques GAUTHIER : 572 parts
- Madame Marie-Catherine ALFANO : 572 parts

1.2 Gérance

La gérance de la société est assurée par Madame Marie-Catherine ALFANO.

1.3 Activité :

La société a pour objet l'acquisition, la construction en vue de la location et la gestion de tout ensemble immobilier notamment par location et en particulier l'acquisition d'un terrain à bâtir sis à AVALLON (89), lotissement de la Grande Corvée et la construction sur ce terrain d'un local industriel et commercial en vue de sa location.

1.4 Situation financière :

La société clôture ses comptes au 31 décembre de chaque année.

Le résultat net au 31 décembre 2020 est positif de 15 654 € contre un bénéfice de 14 160 € en 2019.

La formation de ce résultat s'explique de la façon suivante :

- Le chiffre d'affaires de la société est constitué par les différents loyers facturés par la société. En 2020, le chiffre d'affaires est de 49 800 € contre 50 881 € en 2019.
- Les principaux coûts de structures sont les suivants :
 - o Les charges externes s'établissent à 3 355€ en 2020 vs 3 020€ en 2019.
 - o Les impôts et taxes sont de 7 385€ en 2020 vs 7 380€ en 2019. Ils sont principalement composés de la taxe foncière.
 - o Les dotations aux amortissements sont de 19 602€ en 2020 contre 22 803€ en 2019.

II – Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers

Fait à Lons-le-Saunier,
Le 6 juillet 2021

Pour MAP EXPERTISE – CONSEIL

Mathieu PEREZ
Commissaire aux comptes, Gérant

Signé électroniquement le 06/07/2021 par
Mathieu Perez

MAP EXPERTISE – CONSEIL

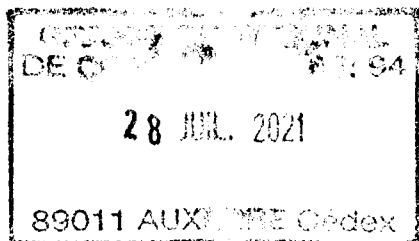




Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts-Comptables de Champagne

Expertise Comptable

Greffes du Tribunal de Commerce d'AUXERRE
90 rue de Paris
89000 AUXERRE



Troyes, le 19 juillet 2021

Société : SARL A.F.G
N° RCS : 451 096 358

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la transformation à venir de la société : SARL A.F.G, en société par actions simplifiée,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport de commissariat à la transformation relatif à cette opération juridique, qui, conformément à la loi doit vous être communiqué.

Vous trouverez également un chèque de **15,27 euros**, correspondant au montant des frais.

En vous remerciant de m'en accuser réception,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Benoit VIAULT
Expert-comptable